

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nbre de conseillers	: 23	Réunion du	17 décembre 2018
Nbre de présents	: 15	Convocation du	12 décembre 2018
Nbre de votants	: 19	Affichage du	12 décembre 2018
Pouvoirs	: 4		
Secrétaire de séance	: Madame Sandrine MARY		

Le lundi dix-sept décembre deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc HEBERT, Maire
Etaient présents : S. LEBERRURIER, M. LE MAZIER, S. MARY, adjoints, E. HOUIVET, M. GUILLAUME, S. PIERRE, B. DELAMARRE, R-M. GARBI, A. NEEL TILLARD, D. VAUDORE, O. MALASSIS, F. GUILLOCHIN, C. MARIE, M. GUYOT
Absent représenté : E. ESNAULT (pouvoir à M. LE MAZIER), B. BRAUD (pouvoir à B DELAMARRE), A. SIMON (pouvoir à M. LE MAZIER), V. PAON (pouvoir à M. HEBERT)
Absents non représentés : C. SENEAL, F. BECASSE, G. BARRAUD, B. DUBOURG
Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil municipal du 26/11/2018.

Objet : Marché hebdomadaire : droits de place et redevance animation 2019.

Considérant les actions menées en 2018, il suggère de maintenir la redevance d'animation et de publicité afin de dynamiser le marché hebdomadaire, de conforter voire d'augmenter la clientèle le fréquentant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de revaloriser les tarifs de la façon suivante :

	A compter du 1^{er} janvier 2019	Pour mémoire tarifs 2018
Abonnés	0.90 € HT/ml (profondeur 2ml)	0.88 € HT/ml (profondeur 2ml)
Occasionnels	1.34 € HT/ml (profondeur 2ml)	1.32 € HT/ml (profondeur 2ml)
Redevance animation et publicité pour les abonnés et occasionnels	0.16 € HT/ml	0.15 €

Avec perception minimum de 1.68 € HT.

Objet : Restructuration du site sportif : approbation du projet et demandes de subventions

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que Villers-Bocage :

- est une ville dotée de nombreux atouts, notamment un dynamisme économique, ainsi qu'un niveau de commerces, services et équipements qui lui valent d'être identifiée par le SCOT du Pré-Bocage comme un site préférentiel de développement au cœur de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom ;
- bénéficie de sa position de carrefour en lien avec la desserte autoroutière (A84) ;
- détient une situation géographique qui lui confère une certaine responsabilité en termes d'aménagement et de développement du territoire ;
- est classée en zone de revitalisation rurale (ZRR) ;

Monsieur le Maire précise que la commune dispose actuellement d'un site sportif à proximité de l'école communale, du collège, de la maison des associations, des deux gymnases intercommunaux et du parc boisé de l'Ecanet. Ce site se décompose en deux parties : l'une composée d'un terrain d'honneur actuel et d'une piste d'athlétisme, l'autre comprenant les terrains annexes. Ce lieu est utilisé par :

- une section football regroupant environ 350 adhérents,
- une section pétanque comprenant environ 30 adhérents et pouvant organiser des concours comprenant jusqu'à 200 participants,
- une section athlétisme d'environ 22 utilisateurs,
- une section course à pied de 24 membres,
- le collège Simone Veil comprenant environ 590 élèves,

- l'école élémentaire communale comprenant environ 250 élèves.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016 la municipalité a initié une démarche de réflexion pour l'amélioration/modification du complexe sportif actuel à la suite d'un premier constat : la mise en conformité nécessaire du terrain d'honneur pour la pratique du football, et la nécessité de disposer d'un local de rangement conséquent.

Ainsi, par délibération en date du 5 septembre 2016, le conseil municipal a décidé de retenir le cabinet Sport Initiatives afin d'analyser les besoins liés à l'utilisation du site sportif situé chemin de l'Ecanet, puis de formuler des préconisations techniques et une estimation financière. Par délibération en date du 29 mai 2017, le conseil municipal a approuvé la pré-étude réalisée par ce bureau d'études.

Par délibération du 26/03/2018, le groupement de maîtrise d'œuvre ARTEA ARCHITECTURE/ATELIER CHANEAC/BET BOULARD 14 a été retenu pour un forfait de rémunération provisoire s'élevant à 51 700 € HT.

Après une longue période de concertation et de réflexion permettant de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs, et afin de relancer une dynamique territoriale tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal, Monsieur le Maire propose de retenir le scénario d'aménagement suivant :

Sur le site du terrain d'honneur actuel et de la piste d'athlétisme :

- élargissement de la piste vers l'intérieur avec reprise de la géométrie de l'anneau intérieur,
- reprise du stabilisé sur la piste existante,
- création de deux demi-lunes en stabilisé,
- largeur de piste correspondant à 4 couloirs complets de 1m de large,
- création d'une aire de lancer de javelot,
- création d'une aire de saut en longueur /triple saut,
- création d'un atelier de lancer de poids,
- création d'une aire pour la pétanque au sud (9 terrains),
- possibilité de former 9 terrains supplémentaires dans la demi-lune sud,
- mise en place d'une main courante au nord en crête de talus existant,
- éclairage de l'ensemble du terrain et piste,
- éclairage des terrains de pétanque au sud.

Sur le site des terrains annexes actuels :

- création d'un terrain d'honneur de 105mx68m de catégorie 4, en gazon naturel,
- création d'un terrain de 105mx68m de catégorie 5, en gazon synthétique,
- éclairage de l'ensemble des terrains,
- construction d'un bâtiment vestiaires/tribunes d'environ 250 m² de niveau 4, composé notamment de 4 vestiaires et de gradins pouvant accueillir environ 260 personnes,
- création d'un accès au bâtiment.

Monsieur le Maire ajoute que ce scénario d'aménagement permettra de :

- renforcer l'attractivité du territoire tout en développant un lien de cohésion sociale,
- constituer un véritable équipement structurant favorisant la fréquentation et l'animation de la commune,
- créer un équipement sportif permettant de développer des activités innovantes (utilisation d'un terrain synthétique, pratique du rugby...),
- répondre aux attentes du SCOT et confortera les préconisations du PLUI en cours à savoir « maintenir le poids de Villers-Bocage en tant que pôle principal du secteur Est ».

Synthèse financière estimative

Terrain d'honneur en gazon naturel	442 322.50 €
Eclairage du terrain naturel	112 250.00 €
Terrain en gazon synthétique	775 212.50 €
Eclairage du terrain synthétique	81 435.00 €
Stade/piste, pétanque, éclairage pétanque	214 294.25 €
Eclairage stade/piste	119 527.50 €
Construction vestiaires/tribune	633 123.15 €
Accès VRD du bâtiment	134 862.50 €

<i>sous total travaux</i>	2 513 027.40 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	102 018.00 €
Divers et aléas 10 %	125 651.00 €
TOTAL GENERAL HT ESTIMATIF	2 740 696.40 €

Plan de financement prévisionnel

Etat - DETR	100 000.00 €
Etat - DSIL (opération inscrite dans contrat de ruralité)	548 139.00 €
Etat - FNADT	166 553.00 €
Conseil Régional (contrat régional de territoire)	820 000.00 €
Conseil Départemental (contrat départemental de territoire)	116 498.00 €
Union européenne	50 000.00 €
Agence Nationale du Sport	286 366.00 €
Fédération Française de Football	105 000.00 €
Fonds propres	548 140.40 €
TOTAL	2 740 696.40 €

En outre, un fonds de concours peut être sollicité auprès de Pré-Bocage Intercom car sur 430 personnes adhérant aux associations citées ci-dessus : 110 habitent la commune de Villers-Bocage et 320 résident dans une commune rattachée à Pré-Bocage Intercom*.

Monsieur le Maire conclut en précisant que les travaux débiteront en 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 2 voix CONTRE, approuve l'ensemble du projet de restructuration du complexe sportif tel que présenté ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations et à signer les documents afférents et charge Monsieur le Maire de solliciter l'ensemble des subventions évoquées ci-dessus susceptibles d'être perçues.

Objet : Modification du règlement intérieur du cimetière communal : avis

Monsieur le Maire informe que le règlement intérieur du cimetière communal doit être rectifié sur le point suivant :

- Article 2 : droits des personnes à une sépulture :
Il s'agit de compléter le droit d'inhumation sur le territoire communal et de limiter l'attribution de concession à l'avance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au règlement intérieur du cimetière communal modifié.

Objet : Budget CCAS : subvention

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'équilibrer le budget du CCAS par le versement d'une subvention provenant du budget communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative suivante au sein du budget communal 2018 :

- article 022	- 9 100 €
- article 657362	+ 9 100 €

Objet : Créances éteintes : Commune, services des eaux et de l'assainissement

Vu les bordereaux de situations (commune 1 137.36 €, eau 3 626.85 € et assainissement pour 2 561.07 €) portant sur les années 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 dressés par la Trésorière de Villers-Bocage ;

Considérant que des procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ont été rendues.
Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, prend acte de l'extinction des créances figurant sur les bordereaux de situations joints dressés par la Trésorière de Villers-Bocage et s'élevant à la somme de 1 137.36 € (commune) 3 626.85 € (eau) et 2 561.07 € (assainissement).